

Note de vigilance : Rougeole



Si votre département est confronté à une recrudescence de cas de rougeole, une prise en charge hospitalière des cas est possible (passage aux urgences, hospitalisations). Pour prévenir tout risque de transmission nous vous conseillons de remobiliser les professionnels de santé.

Vous trouverez ci-dessous, des outils qui peuvent vous être utiles pour cette action.

Tuto « Rougeole » du CPIas Nouvelle-Aquitaine (3 min. 45)

Pour remobiliser les professionnels notamment des services à risque d'exposition (urgences, maternité, pédiatrie...)



Plaquette d'information ARS Occitanie

Pour informer les contacts d'un cas de rougeole



Suis-je protégé ?

Pour connaître le statut immunitaire des professionnels, Service de santé au travail, hygiénistes



Conduite à tenir en cas d'épidémie du CPIas Auvergne-Rhône-Alpes

Pour aider les hygiénistes



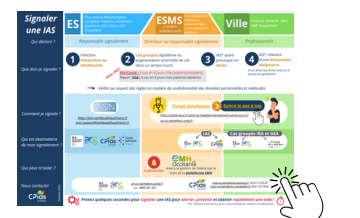
Déclaration obligatoire de la Rougeole

Professionnels prenant en charge le cas ou biologistes



Signalement rougeole acquise en ETS ou ESMS (à faire en plus de la DO)

Pour les responsables signalement



Escape game rougeole

Pour mener des actions de sensibilisation auprès des hygiénistes

